

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 18 Septembre 2025 à 17h00

Etaient présents :

Mmes CAROT Annick, MENARD Ghislaine, ROUX Céline, PRUVOST Françoise,
ROSOLIN Alexa

Mr LE GUELLEC Gilles

(Soit 6 conseillers présents)

Absents excusés :

Mme BEAUDET Maud

Mrs VEYSSIERE Laurent, RAOULT Jean-Marc, SAINSON Frédéric, BERNARD Simon

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Approbation du Procès-verbal du 26 juin 2025	
	RESSOURCES HUMAINES
1	Création d'emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
	ENQUÊTE PUBLIQUE
1	Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit BOURZAC
	DIVERS
1	Compte rendu achat bois
2	Rentrée scolaire 2025
3	Participation employeur à la couverture du risque santé pour les agents de la collectivité

Madame le Maire, Présidente de séance ouvre cette dernière à 17h00.

Mme PRUVOST Françoise est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'annulation pour cause de non nécessité, de la délibération prévue initialement dans le chapitre « Enquête Publique » sous la désignation :

- Désaffectation et aliénation d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit BOURZAC

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025.

Le compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ou exprime leur avis, ainsi qu'il suit.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°1 : Création d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la réussite à l'examen professionnel de l'un des secrétaires de mairie, en date du 26/06/2025,

Madame le Maire demande au conseil municipal la création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de 8 heures hebdomadaires, à compter du 22/09/2025.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes : la comptabilité et les finances, la gestion du personnel, les élections, l'accueil du public...

Madame le Maire précise que cet emploi sera occupé par un agent titulaire.

Madame le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs à compter du 22/09/2025 pour intégrer la création demandée et supprimer le poste non pourvu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Tableau des salariés

Agent	Heures / Hebdo	Grade - Emploi - Qualification	Type de salarié	Heures / Journée de solidarité
MALLET Magalie	20h00mn	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Secrétaire générale de mairie	CDD – 02/03/2024 au 02/06/2026 Contractuel IRCANTEC Date d'entrée 02/03/2023	4h00mn
ROUSSELY Rémy	8h00mn	Adjoint administratif territorial (Jusqu'au 19/09/2025) Adjoint administratif territorial principal 2eme classe (Au 22/09/2025)	Titulaire CNRACL 01/07/2023 Date d'entrée 20/05/2021	1h30mn
BOUTHIER Marie-Chantal	27h00mn	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe ATSEM	Titulaire IRCANTEC 01/01/2022 Date d'entrée 01/09/2016	5h24mn
POUTIER Nina	24h30mn	Adjoint technique Agent de restauration	Titulaire IRCANTEC 01/09/2025 Date d'entrée 16/12/2020	4h54mn
LABARRE Christelle	22h39mn	Adjoint technique stagiaire Agent d'entretien	Stagiaire IRCANTEC 01/09/2025 Date d'entrée 23/08/2021	4h31mn
DUFAU Maëlys	23h00mn	Adjoint d'animation	Stagiaire IRCANTEC 01/09/2025 Date d'entrée 01/09/2024	4h36mn
ORCZYKOWSKA Jolanta	20h03mn	Adjoint d'animation	CDI – 01/09/205 Contractuel IRCANTEC Date d'entrée 01/09/2016	4h00mn
VREEKEN-CABASET Julien	23h00mn	Adjoint technique Agent d'entretien des espaces verts et bâtiments	CDD - 15/04/2025 au 14/04/2026 Contractuel IRCANTEC Date d'entrée 15/04/2025	4h30mn

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Par 6 voix « pour ».

ENQUÊTE PUBLIQUE

Délibération n°1 : Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit BOURZAC

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courriel envoyé par Mme THEAU Joelle et Mr D'GROFF Cédric, en date du 25 juin 2025 qui demande l'acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit Bourzac à Bayac.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Madame le Maire a le choix de la nomination du Commissaire Enquêteur et elle désignera Mme COUDERC.

En conséquence et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit Bourzac.
- Que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mme THEAU Joelle et Mr D'GROFF Cédric.
- Autorise Mme le Maire à choisir un commissaire enquêteur pour l'enquête publique
- Le prix de vente du terrain est fixé à cinquante euros plus les dépenses de la commune liées aux frais d'enquête publique et des honoraires du commissaire enquêteur
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Par 6 voix « pour ».

DIVERS

1°) Compte rendu achat bois

Le CEN doit remettre son projet à la Mairie de Paris avant le 01/10/2025.

2°) Rentrée scolaire 2025

L'effectif total est de 59 enfants répartis sur le RPI, soit :

- 19 enfants à Bayac + 3 prévus en Janvier 2026
- 20 enfants à Naussannes
- 20 enfants à Monsac

3°) Participation de l'employeur à la couverture du risque Santé des agents de la collectivité

La collectivité est dans l'obligation de proposer une mutuelle santé collective à tous ses agents.

La Mutuelle retenue par le CDG24 est la MNT.

L'employeur a une obligation de participation mensuelle pour chaque agent qui adhérera au contrat collectif avec un minimum de 15 € et un maximum de 30 € par mois et par agent.

Afin de proposer notre projet de mise en place au CDG24, le Conseil Municipal doit définir le montant attribué par agent et par mois.


Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer une participation de 15 € / mois et par agent adhérent.

Une information sera communiquée, en ce sens, auprès du personnel en fonction.

La séance a été clôturée à 17h40.

Procès-verbal établi à Bayac,
Le 23 septembre 2025

Le Maire,
Annick CAROT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Carot', enclosed within a large, loopy blue oval.

La secrétaire de séance,
Françoise PRUVOST

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Françoise Pruvost', consisting of a horizontal line with a stylized flourish above it.